

5 États Généraux de la SANTÉ en RÉGIONS



Contexte et objectif

Création des **Établissements Hôteliers de Répit et de Santé**, dans le cadre du développement de l'hospitalisation à domicile. Le but est de prolonger le maintien au domicile et l'autonomie d'une personne âgée ou malade.

Promoteur, Co-promoteur, Accréditation

- Véronique Erard, étudiante au programme Mastère Spécialisé MSAS de KEDGE BS
- Association E.H.R.S.

C'est un établissement pour les personnes hospitalisées ou dépendantes à domicile, vivant avec un aidant, inspiré d'un modèle Suisse fonctionnant depuis 40 ans. Cet hébergement temporaire doit être assimilé à un second domicile, voire à un lieu de « vacances ». Ce projet est novateur par un accueil en établissement hôtelier et par une nouvelle offre de dispensation des soins, par des équipes intra et extra établissement (équipes intervenant aux domiciles des patients).

Le public concerné : toute personne de plus de 18 ans, bénéficiant d'un accompagnement à domicile médicalisé (HAD, SSIAD, infirmiers libéraux,..).

Sont concernées toutes les pathologies ne présentant pas de troubles du comportement incompatibles avec la vie en collectivité, capable de s'alimenter seule et sans risques de fugues.

Les bénéfices pour le patient :

- un lieu de coordination du retour à domicile suite à une hospitalisation
- un moment pour souffler, sans être dépendant de son aidant, pour se sentir autonome et libre
- un programme de préservation de l'autonomie et de détection de la fragilité, pour rester mobile
- une continuité dans le parcours de soin en évitant des ruptures
- un lieu de fin de vie dans un cadre familier et neutre

Les bénéfices pour les 8 millions d'aidants en France (1 Français sur 8) :

- la possibilité d'avoir des espaces de liberté organisés, indispensables pour tenir dans la durée du soutien à un proche
- un lieu où on peut placer sans culpabilité la personne dont on s'occupe pour éviter un épuisement
- des professionnels de la santé qui assurent un suivi psychologique et des formations

Bilan Évaluation

L'Association des **Établissements Hôteliers de Répit et de Santé** a été créée en juin 2015. Le projet est porté par Véronique Erard, qui a 20 ans d'expérience dans la direction d'établissements hôteliers et de loisirs.

L'association est en cours de réponse à de nombreux appels à projets et demandes de subvention (Carsat, le fonds pour les soins palliatifs, le Forfait Innovation de la DGOS, appel à projet Innovarc, fonds Coface Européen, Fonds d'Investissement régional,...).

Nous recherchons du mécénat financier et de compétences, pour la phase de lancement du projet.

Nous désirons évaluer notre offre via une expérimentation en PACA, sur un programme de 25 lits.

Communication

Première communication publique aux État Généraux de la Santé, septembre 2015

Estimation du coût Financement

• Estimation du coût d'exploitation : sur un projet de 25 lits: 49 580 € par lit par an.

 Financements envisagés recherchés via : ARS filière sanitaire, expérimentation, appel à projet, subventions, mécénat, participation des usagers en séjour de répit (82 € par jour)